

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

A une séance ordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 694-12-2014
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé avec le retrait des items 4.6, 6.5 et 13.3:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 17 et 24 novembre 2014**
- 4- **Règlements**
 - 4.1-Adoption : Annexion des lots 3 207 694, 3 207 695 et 3 207 696 de la municipalité de Mille-Isles sur le chemin Kelly (*Règlement 309-B-2014*)
 - 4.2-Avis de motion : projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone IC 105 au détriment de la zone H 301 (*Règlement 222-Z-12-2014*)

4.3-Adoption projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone IC 105 au détriment de la zone H 301 (*Règlement 222-Z-12-2014*)

4.4-Avis de motion : projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour permettre des toits plats dans la zone HV 404 (*Règlement 222-AA-12-2014*)

4.5-Adoption projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour permettre des toits plats dans la zone HV 404 (*Règlement 222-AA-12-2014*)

~~4.6-Adoption règlement relatif au contrôle des animaux (*Règlement 412-2014*)~~

5- Soumissions

5.1-Résultat des soumissions pour l'impression et la mise en page du Sauverois 2015

6- Administration et Finances

6.1-Vente pour défaut de paiement des taxes municipales

6.2-Barrages routiers 2015 : (*pour autorisation de la tenue de sept (7) barrages durant l'année 2015 angle Chemin Lac Millette et De La Gare*)

6.3-Calendrier des séances du conseil pour l'année 2015 (*article 319 L.C.V. pour définir les dates de rencontre du conseil au cours de la prochaine année*)

6.4-Registre des déclarations des membres du conseil selon la loi sur l'éthique et la déontologie (dépôt)

~~6.5-Autorisation pour la signature du contrat avec la SPCA Laurentides-Labelle~~

6.6-Adhésion 2015 Fédération Québécoise des Municipalités

6.7-Aide financière 2015 à la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur

6.8-Demande MRC pour modifier le schéma d'aménagement pour permettre les enseignes sandwiches

6.9-Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- Sécurité publique

8- Travaux publics et génie

8.1-Remise de retenue bouclage de l'aqueduc rue Achille, Ste-Marguerite à St-Joseph (3 332,78 \$ taxes incluses)

8.2-Remise de dépôt : balayage de rues printemps 2013 (1 500 \$)

8.3-Mandat ingénieurs pour la surveillance des travaux Phase III Sommet de la Marquise

9- Environnement

10- Urbanisme (10.1 à 10.10 : *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 1 décembre 2014*)

- 10.1- 236, rue Principale : « Le Saint-Sau pub gourmand » Rénovation, plans 2014-191
- 10.2- 191 Chemin du Lac Millette «Zituvest inc» rénovation plans 2014-198
- 10.3- 197, avenue de la Gare : « Thai Express » Auvent, plans 2014-192
- 10.4- 175, chemin Jean-Adam, local 104 : « Centre HiFi sélect » Enseignes suspendue et communautaire, plans 2014-193
- 10.5- 357, rue Principale : « CK Rush » Enseigne sur poteau, plans 2014-195
- 10.6- 365 C, rue Principale : « Clinique de santé respiratoire » Enseigne à plat, plans 2014-196
- 10.7- 4, avenue Filion : « Boutique Lisa Rose » Enseigne sur poteau, plans 2014-197
- 10.8- Dérogation mineure : *accord de principe* 6-8, avenue Desjardins
- 10.9- Dérogation mineure : *accord de principe* 496, chemin des Mésanges
- 10.10- Dérogation mineure : *accord de principe* 439, chemin Albert-Duquesne
- 10.11- Dérogation mineure : 75 avenue de la Gare (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.12- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 novembre 2014

11- Vie Communautaire

12- Ressources Humaines

- 12.1- Nomination de membres au Comité Consultatif d'Urbanisme
- 12.2- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (Dépôt)

13- Correspondance

- 13.1- Demande d'aide financière Maison des Jeunes 2015
- 13.2- Demande de subvention Société d'Horticulture et d'Écologie Tournenvert
- ~~13.3- Demande de subvention Fabrique de l'Église St-Francis-of-the-Birds~~

14- Points nouveaux

- 14.1 Municipalisation du lot 5 590 271 pour les boîtes postales sur le chemin de l'Héritage du Sommet de la Marquise

- 14.2- Remise de retenue confection d'un trottoir rue Guindon (11 370,83 \$ taxes incluses)
- 14.3- Achat de blocs de béton pour la réfection du mur de soutènement au terrain de tennis à même le fonds de parc (9 709, 64 \$ taxes incluses)
- 14.4- Achat de blocs de béton pour l'aménagement du skatepark à même le fonds de parc (14 985, 00 \$ taxes incluses)
- 14.5- Embauche d'un employé surnuméraire et temporaire pour l'entretien des patinoires
- 14.6- Paiement de facture remplacement de ponceau Chemin Belles-Montagnes (65 664,01 \$ taxes incluses)
- 14.7- Vente de gré à gré de l'équipement non vendu lors de l'appel de soumission

15- Période de question du public (L.C.V. 322)

16- Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 695-12-2014
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2014

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2014 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 696-12-2014
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 novembre 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 novembre 2014 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 697-12-2014
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 309-B-2014 ANNEXION
DES LOTS 3 207 694, 3 207 695 ET 3 207 696
DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 novembre 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 novembre 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 309-B-2014 décrétant l'annexion des lots 3 207 694, 3 207 695 et 3 207 696 de la Municipalité de Mille-Isles est adopté.

AVIS DE MOTION 698-12-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-Z-12-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-Z-12-2014 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone IC 105 au détriment de la zone H 301. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 699-12-2014
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-Z-12-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-Z-12-2014 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone IC 105 au détriment de la zone H 301 est adopté.

AVIS DE MOTION 700-12-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-AA-12-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-AA-12-2014 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone HV 404 au détriment de la zone HV 109 et permettre des toits plats dans la zone HV 404. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 701-12-2014
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-AA-12-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-AA-12-2014 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone HV 404 au détriment de la zone HV 109 et permettre des toits plats dans la zone HV 404 est adopté.

RÉSOLUTION 702-12-2014
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
IMPRESSION ET MISE EN PAGE SAUVEROIS 2015

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 2 décembre 2014 à 11 h pour l'impression et la mise en page du Sauverois 2015;

ATTENDU : Que trois (3) firmes ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Michel Filion agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
King Communications	27 603,20 \$
Erod Communications	25 179,53 \$

ATTENDU : Que les soumissions présentées sont conforme;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 2 décembre 2014 ;

ATTENDU : Que les argents nécessaires pour la présente dépense proviennent du budget 2015 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par EROD Communications pour l'impression et la mise en page du Sauverois 2015 au montant de 25 179,53 \$ taxes incluses est acceptée et que le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 703-12-2014
VENTE POUR DÉFAUT
DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE :

- 1) Les états préparés par le service de la trésorerie et déposés auprès des membres du conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers La Ville de Saint-Sauveur sont approuvés conformément aux dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes*. Ces états sont joints à la présente sous la cote « Annexe A ».
- 2) Le conseil municipal ordonne au service de la trésorerie de transmettre, dans les plus brefs délais, au bureau de la MRC Les Pays-d'en-Haut, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement de taxes municipales des années 2014 et antérieures à l'exception des immeubles suivants :
 - Les immeubles ayant uniquement des arrrages de taxes dont les versements sont exigibles depuis le 11 septembre 2014;
 - Les immeubles ayant des arrrages pour l'année 2013 (capital et intérêts) dont le compte est inférieur à 100 \$ en date du 11 septembre 2014;
 - Les immeubles dont les propriétaires ont des ententes de paiement avec le trésorier et/ou la secrétaire trésorière adjointe.
- 3) Le trésorier ou la secrétaire trésorière adjointe sont autorisés, lors de la vente pour taxes, d'enchérir du montant des taxes dues et des frais, afin que les immeubles qui n'auront pas preneurs soient adjugés à la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 704-12-2014
BARRAGES ROUTIERS – ANNÉE 2015

ATTENDU : Que selon la politique municipale ADM-005, le conseil municipal autorise la tenue de sept (7) barrages routiers par année civile sur son territoire;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE :

- 1) Le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur autorise les barrages routiers suivants pour l'année 2015 :
 - Soupe Populaire (16 mai)
 - RE/MAX Laurentides (30 mai)
 - Tria-G-Nord (7 juin)
 - Club de soccer FC Boréal (5 juillet)
 - Club Optimiste de Saint-Sauveur (27 septembre)
 - École de la Vallée, (4 octobre)
 - Garde-Manger-des-Pays-d'en-Haut (13 décembre)

- 2) Les barrages routiers autorisés devront se tenir à l'angle du chemin du Lac Millette et de l'avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 705-12-2014
CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
ANNÉE 2015

ATTENDU : L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* qui stipule que le conseil municipal doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année civile;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur fixe à 19 h 30, aux dates suivantes, la tenue des assemblées ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015 :

- | | |
|--------------|----------------|
| ➤ 19 janvier | ➤ 20 juillet |
| ➤ 16 février | ➤ 17 août |
| ➤ 16 mars | ➤ 21 septembre |
| ➤ 20 avril | ➤ 19 octobre |
| ➤ 19 mai | ➤ 16 novembre |
| ➤ 15 juin | ➤ 21 décembre |

COMMENTAIRE 706-12-2014
RÉGISTRE DES DÉCLARATIONS
DES MEMBRES DU CONSEIL - DÉPÔT

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1)* et en respect avec le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Sauveur, le greffier, pour l'année 2014, dépose au conseil l'extrait du registre contenant aucune déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage qui n'est pas de nature purement privé que des membres du conseil auraient reçu pour un montant supérieur à 200 \$.

RÉSOLUTION 707-12-2014
ADHÉSION FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU : L'offre de renouvellement d'adhésion reçue de la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 9 décembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur adhère à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2015 moyennant une contribution de 5 978,70 \$ incluant les taxes.

RÉSOLUTION 708-12-2014
AIDE FINANCIÈRE 2015
CHAMBRE DE COMMERCE
DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU : La demande d'aide financière de la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur pour l'année 2015;

ATTENDU : La résolution 21-01-2003 édictant les conditions de remise de l'aide financière à la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur général en date du 9 décembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE :

- 1) La Ville de Saint-Sauveur s'engage à remettre à la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur la somme de 230 000 \$, et ce, à titre de soutien financier pour l'année 2015;
- 2) La somme prévue à la présente résolution soit remise en quatre versements égaux aux dates suivantes : 6 janvier, 6 avril, 8 juin et 5 octobre 2015.

RÉSOLUTION 709-12-2014
DEMANDE MRC
MODIFICATION SCHEMA

ATTENDU L'article 9.17 du schéma d'aménagement de la MRC Les-Pays-d'en-Haut concernant les règles régissant les enseignes;

ATTENDU Le règlement 222-Y-09-2014 adopté par la Ville de Saint-Sauveur autorisant la présence d'enseigne sandwich et ce à l'encontre de l'article 9.17 du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur demande à la MRC Les-Pays-d'en-Haut de modifier son schéma d'aménagement pour permettre la présence d'enseigne sandwich dans le secteur commercial.

RÉSOLUTION 710-12-2014
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 11 décembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 38259 à 38513) pour la période du 13 novembre au 10 décembre 2014 au montant de 1 096 649,04 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 711-12-2014
REMISE DE RETENUE BOUCLAGE DE L'AQUEDUC
RUE ACHILLE, STE-MARGUERITE À ST-JOSEPH

ATTENDU Les travaux de bouclage d'aqueduc sur la rue Achille entre Sainte-Marguerite et Saint-Joseph;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 20 novembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme David Riddell excavation suite à la réception finale pour les travaux de bouclage d'aqueduc sur la rue Achille entre Sainte-Marguerite et Saint-Joseph un montant de 3 332,78 \$ taxes incluses, les travaux ayant été exécutés en conformité avec le devis d'appel d'offres.

RÉSOLUTION 712-12-2014
REMISE DE DÉPÔT
BALAYAGE DE RUES PRINTEMPS 2013

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 9 décembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre la garantie accompagnant la soumission pour le balayage de rues printemps 2013 pour un montant de 1 500 \$ à la firme Entretien J.R. Villeneuve.

RÉSOLUTION 713-12-2014
MANDAT INGÉNIEURS
SURVEILLANCE DES TRAVAUX
PHASE III SOMMET DE LA MARQUISE

ATTENDU L'Offre de service de la firme d'ingénieurs Équipe Laurence pour la surveillance des travaux de construction de rues Sommet de la Marquise Phase III;

ATTENDU Que la surveillance des travaux sera effectuée sur mandat de la Ville et payable par le promoteur;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur général en date du 28 novembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Les services de la firme d'ingénieurs Équipe Laurence soient retenus pour la surveillance des travaux de construction de rues du Sommet de la Marquise Phase III et ce aux frais du promoteur le tout pour un montant de 11 500 \$ taxes en sus.

RÉSOLUTION 714-12-2014
236, RUE PRINCIPALE : « LE SAINT-SAU PUB GOURMAND »
RÉNOVATION, PLANS 2014-191

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0636 présentée le 14 octobre 2014 pour la propriété du 236, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} décembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-191, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 236, rue Principale.

RÉSOLUTION 715-12-2014
191, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « ZITUVEST INC. »
RÉNOVATION, PLANS 2014-198

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0848 présentée le 1^{er} décembre 2014 pour la propriété du 191, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} décembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-198, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 191, chemin du Lac-Millette.

RÉSOLUTION 716-12-2014
197, AVENUE DE LA GARE : « THAI EXPRESS »
AUVENT, PLANS 2014-192

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0865 présentée le 10 juin 2014 pour la propriété du 197, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} décembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-192, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 197, avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 717-12-2014

175, CHEMIN JEAN-ADAM, LOCAL 104 : « CENTRE HIFI SÉLECT » ENSEIGNES SUSPENDUE ET COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-193

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0818 présentée le 5 novembre 2014 pour la propriété du 175, chemin Jean-Adam, local 104;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} décembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-193, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 175, chemin Jean-Adam, local 104.

RÉSOLUTION 718-12-2014

357, RUE PRINCIPALE : « CK RUSH » ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2014-195

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0694 présentée le 25 novembre 2014 pour la propriété du 357, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} décembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères

d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-195, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 357, rue Principale.

RÉSOLUTION 719-12-2014
365 C, RUE PRINCIPALE : « CLINIQUE DE SANTÉ
RESPIRATOIRE »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2014-196

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0854 présentée le 18 novembre 2014 pour la propriété du 365 C, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1er décembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-196, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 365 C, rue Principale.

RÉSOLUTION 720-12-2014
4, AVENUE FILION : « BOUTIQUE LISA ROSE »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2014-197

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0852 présentée le 19 novembre 2014 pour la propriété du 4, avenue Filion;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1er décembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-197, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 4, avenue Filion.

RÉSOLUTION 721-12-2014
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
6-8, AVENUE DESJARDINS

ATTENDU Les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1er décembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve, en principe, une dérogation mineure aux articles 110 et 112 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser :

- la marge avant, donnant sur l'avenue Desjardins, à 4 m au lieu de 6 m;
- la marge latérale droite à 1,50 m au lieu de 3 m;
- la marge pour l'escalier avant, donnant sur l'avenue Desjardins, à 2,20 m au lieu de 4 m.

Le tout pour la propriété localisée au 6-8, avenue Desjardins, tel que montré au certificat de localisation préparé par Richard Barry arpenteur géomètre le 17 février 2014, minutes 5931.

RÉSOLUTION 722-12-2014
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
496, CHEMIN DES MÉSANGES

ATTENDU Les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1er décembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve, en principe, une dérogation mineure à l'article 112 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser la position du bâtiment principal à 4,19 m et 3,95 m de la ligne latérale droite au lieu de 5 m.

Le tout pour la propriété localisée au 496, chemin des Mésanges, tel que montré au certificat de localisation préparé par Guillaume Paquette arpenteur géomètre le 27 octobre 2014, minutes 1444.

RÉSOLUTION 723-12-2014
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
439, CHEMIN ALBERT-DUQUESNE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1er décembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve, en principe, une dérogation mineure à l'article 314.1° du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre l'agrandissement en hauteur du bâtiment principal sur la partie protégée par droits acquis seulement.

Le tout pour la propriété localisée au 439, chemin Albert-Duquesne.

RÉSOLUTION 724-12-2014
DÉROGATION MINEURE
75 AVE DE LA GARE

ATTENDU La résolution 657-11-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 19 novembre 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 191 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser la plantation d'arbres en remplaçant des érables existants par des peupliers hybrides pour décontaminer le sol de la propriété du 75 de la Gare.

COMMENTAIRE 725-12-2014
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois de novembre 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 58 permis d'émission pour un total de 1 547 500 \$ soit un total à date pour l'année 2014 de 21 925 700 \$ comparativement à 27 786 000 \$ pour la même période en 2013.

RÉSOLUTION 726-12-2014
RENOUVELLEMENT DE MANDATS
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU le règlement no 10-2002 constituant un comité consultatif d'urbanisme pour la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU l'article 2.7 dudit règlement qui établit à deux (2) ans renouvelables le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'en décembre 2014, les mandats de madame Johanne Martel et de messieurs Gilles Robitaille et Claude Savard viennent à échéance;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Les mandats de madame Johanne Martel et de messieurs Gilles Robitaille et Claude Savard, membres du comité consultatif d'urbanisme, sont renouvelés pour une période de deux (2) ans, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015.

COMMENTAIRE 727-12-2014
DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL (DÉPÔT)

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités*, tous les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Sauveur déposent dans les archives de la Ville leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

RÉSOLUTION 728-12-2014
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
MAISON DES JEUNES 2015

ATTENDU : La demande d'aide financière présentée par la Maison des Jeunes Saint-Sauveur/Piedmont pour l'année 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 9 décembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 16 400 \$ pour l'année 2015 est accordée à la Maison des Jeunes de Saint-Sauveur/Piedmont. La subvention sera payable sur une base mensuelle à compter du 1^{er} janvier 2015.

RÉSOLUTION 729-12-2014
DEMANDE DE SUBVENTION
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE TOURNENVERT

ATTENDU : La demande d'aide financière présentée par la Société d'horticulture Tournenvert en date du 20 novembre 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 9 décembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise la remise d'une aide financière au montant de 500 \$ à la Société d'horticulture Tournenvert pour l'année 2015.

RÉSOLUTION 730-12-2014
MUNICIPALISATION DU LOT 5 590 271
POUR LES BOÎTES POSTALES
SUR LE CHEMIN DE L'HÉRITAGE
SOMMET DE LA MARQUISE

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents nécessaires à l'acquisition par la Ville du lot 5 590 271 pour les boîtes postales sur le chemin de l'Héritage du Sommet de la Marquise.

RÉSOLUTION 731-12-2014
REMISE DE RETENUE
TROTTOIR RUE GUINDON

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur, par sa résolution 457-08-2013, suite à un appel d'offres, mandatait la firme David Riddell Excavation inc pour la construction d'un trottoir le long de la rue Guindon;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des travaux publics et génie en date du 8 décembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme David Riddell Excavation inc la somme de 11 370,83 \$ incluant les taxes, suite à la recommandation de paiement et ce à titre de paiement final pour la confection du trottoir le long de la rue Guindon.

RÉSOLUTION 732-12-2014
ACHAT DE BLOCS DE BÉTON
MUR DE SOUTÈNEMENT AU TERRAIN DE TENNIS

ATTENDU La nécessité de remplacer le muret de soutènement en bois longeant les terrains de tennis au parc John-H-Molson;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 11 décembre 2014;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de parc de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Jansen Industries la somme de 9 709,64 \$ incluant les taxes pour la fourniture et la livraison de blocs de béton pour remplacer le muret de soutènement en bois longeant les terrains de tennis au parc John-H-Molson remplacer le muret de soutènement en bois longeant les terrains de tennis au parc John-H-Molson.

RÉSOLUTION 733-12-2014
ACHAT DE BLOCS DE BÉTON
AMÉNAGEMENT DU SKATEPARK

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 11 décembre 2014;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de parc de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Jansen Industries la somme de 14 985,00 \$ incluant les taxes pour la fourniture, la livraison et l'installation de blocs de béton pour le skatepark.

RÉSOLUTION 734-12-2014
EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE
ENTRETIEN DES PATINOIRES

ATTENDU La résolution 670-11-2014 retenant les services de Monsieur Jonathan Pleau à titre d'employé temporaire à l'entretien des patinoires;

ATTENDU Que M Pleau, temporairement, remplace un employé des travaux publics présentement en congé de maladie et conséquemment il est devenu nécessaire de procéder avec un nouvel embauche à titre d'employé temporaire à l'entretien des patinoires pour remplacer M. Pleau;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 11 décembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : M Pascal Sabourin soit embauché à titre d'employé temporaire à l'entretien des patinoires avec le salaire horaire de 18,01 \$ pour la période établie à la résolution 670-11-2014 jusqu'au retour de M. Pleau.

RÉSOLUTION 735-12-2014
PAIEMENT DE FACTURE REMPLACEMENT
DE PONCEAU CHEMIN BELLES-MONTAGNES

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur, par sa résolution 634-11-2014 suite à un appel d'offres, mandatait la firme David Riddell Excavation inc pour le remplacement de ponceau Chemin Belles-Montagnes;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des travaux publics et génie en date du 11 décembre 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme David Riddell Excavation inc la somme de 65 664,01 \$, incluant les taxes, suite à la recommandation de paiement du décompte numéro 1 pour le remplacement de ponceau Chemin Belles-Montagnes.

RÉSOLUTION 736-12-2014
VENTE DE GRÉ À GRÉ D'ÉQUIPEMENT

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur a mis en vente par appel d'offres public différentes pièces d'équipement excédentaires;

ATTENDU La résolution 678-11-2014 qui autorisait la vente, au plus offrant, des équipements sur lesquels une offre avait été faite;

ATTENDU Qu'il y avait des équipements excédentaires sur lesquels aucune offre n'avait été faite;

ATTENDU L'article 28 alinéa 1.0.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* qui permet à la Ville de procéder à la vente des équipements non réclamés et ce à titre onéreux;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur vend à :

- Daniel Filion excavation inc : rouleau asphalte Dynapac pour un montant de 1 500 \$;
- Daniel Filion excavation inc harnais pour camion 10 roues avec charrue et aile de côté pour un montant de 1 200 \$;
- Daniel Filion excavation inc : réservoir d'eau pour un montant de 500 \$;
- Olivier Bélec Goyette : mixeur à ciment pour un montant de 150\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 737-12-2014
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Jacques Gariépy
Maire